



VITILLOT PROTECTION

N°5 – 31/05/2023 d'après le : [Bulletin de Santé Végétal Cahors \(Lien\)](#)

A retenir

Stade phénologique : Le vignoble est à 50% floraison.



Vire sur
Lot

←

Réunion bout de champ vigne

Mercredi 7 Juin 10h-12h

**à La ferme Expérimentale
d'Anglars-Juillac 46140**

Prayssac

→



SAMEDI 03



15° / 27°
10 km/h

DIMANCHE 04



15° / 26°
10 km/h

LUNDI 05



15° / 27°
10 km/h

MARDI 06



16° / 27°
15 km/h

MERCREDI 07



16° / 27°
15 km/h

JEUDI 08



16° / 27°
15 km/h

VENDREDI 09



17° / 27°

Black Rot : Les conditions d'hygrométrie sont très favorables. Des symptômes sont présents sur tout le vignoble.

Mildiou : Les pluies régulières favorisent les repiquages en cas de tâches. Il est important de renouveler les cuivres après la chute des capuchons afin de protéger les parties non couvertes.

Oïdium : Pas de symptômes visibles au vignoble, combinez la lutte avec le Black Rot.

Eudémis : Le vol est terminé, un comptage des glomérules semaine prochaine peut vous aider à définir la pression de vos parcelles.

Cicadelles : Les premières larves sont visibles, combinez le traitement avec la FD d'ici 10 jours.

Flavescence dorée : T1 du 3 au 12 juin à faire sur les communes de cat. 1 et 2 de la zone délimitée.

État sanitaire du Vignoble

Secteur	Stade moyen	Mildiou	Black-Rot	Oïdium	Botrytis	Eudémis	Cicadelles
Vallée							
Vallée Ouest	Grappes séparées à bourgeons floraux agglomérés	+++	+++	-	-	-	+
Vallée Est		+++	+++	-	-	-	+
Plateau							
Plateau Ouest	Grappes séparées à bourgeons floraux agglomérés	+++	+++	-	-	-	+
Plateau Est		+++	+++	-	-	-	+
+ - Niveau de vigilance		Des symptômes sont visibles	/!\ aux situations à risque	combinez la lutte avec le Black Rot	Voir historique parcellaire et obj de rdt	Comptages de glomérules à réaliser	Premières larves visibles



Flavescence dorée :

Le site Officiel de la DRAAF ici : [DRAAF OCCITANIE](#)

La flavescence dorée est un phytoplasme réglementé en tant qu'organisme nuisible de quarantaine. Les traitements nécessaires à la destruction du vecteur *Scaphoideus titanus* sont encadrés par arrêté préfectoral.

L'arrêté 2023 est paru le 22/05/2023. Il classe les communes selon 3 catégories :

	Traitements	Prospection
Catégorie 1	3 T	Tous les ans
Catégorie 2	2T + 1	Tous les 5 ans
Catégorie 3	0	Tous les 5 ans

Les communes non identifiées dans cet arrêté sont hors zone délimitée, il n'y a pas de lutte obligatoire.

Les communiqués de traitements indiquent ensuite les dates d'interventions réglementées. Même en agriculture biologique, les traitements insecticides sont obligatoires contre la flavescence dorée. Dans le cas de la lutte obligatoire les distances de sécurité « riverains » ne s'appliquent pas.

Depuis le début de la prospection en 2016, 10 350 ha de vignes ont été prospectés et 8569 ceps ont été éliminés suite à leur contamination par la flavescence dorée ou le bois noir. Cette lutte par destruction des ceps est essentielle à poursuivre afin de maintenir la pérennité du vignoble.

Une fois le traitement FD/Cicadelle réalisé, utilisez des Argiles/Talcs pour éviter la réimplantation des cicadelles vertes.

Qualité de pulvérisation :

La qualité de pulvérisation est de plus en plus importante avec l'évolution des produits.

[DEPHY FERME] - DEPHY Ouest Gironde

Mots clés : Réglage et optimisation du matériel - Agriculture de précision, robotique



[Lien de la vidéo](#)



Quelques éléments supplémentaires sur la qualité de pulvérisation
[Lien du Document](#)



VITILOT PROTECTION



Préconisations

Privilégiez des produits mixtes mildiou / black rot ou black rot / oïdium afin de limiter votre consommation de produits phytosanitaires.

Vous pouvez également adapter vos doses avec l'outil [OPTIDOSE\(lien\)](#) de l'IFV.

Attention aux DSR et DAR lors de vos choix de produits.

[Le document de référence pour la campagne 2023 et les méthodes alternatives en viticulture \(Lien\).](#)

En conventionnel :					
	Mildiou	Black Rot	Oïdium + Acariens	Insecticides	Botrytis
1	zorvek trel 2kg (ou zelavin 2L)	Dynali 0,4 / Galieo 0,2	Soufre 4kg ou 2L ou soufre poudrage Fluidosoufre 15/20kg en encadrement de floraison	Décis 0,5	Prolectus 1
2	Prévasion/Profiler 2	Luna sensation(ou xtend) 0,15			Lambdastar / Karaté Zeon 0,175
3	Ampexio/revolixxio 0,5	Consist 0,15			
4 //! CMR	Zorvek bria (1pk 3ha) ou Valiant Flash 2,5kg	Mayandra 0,3			Geoxe 0,8
En agriculture Biologique :					
1	350-450 gr cuivre métal + soufre poudre 5kg (ou liq 2L)				
	Forte pression Oïdium : En encadrement de floraison : Fluidosoufre 15/20kg				
	Taches de mildiou : Ajouter 0,6-0,8% de Limocide / Prevgold afin de brûler les spores				
	//! Attention produits agressifs pour la cuticule de la vigne modulez vos doses de cuivre et de soufre et soyez vigilant en cas de chaleur				
Insecticides	Pyrevert 1,5 + Argile 7 (ou Talc 7) + Adjuvant				
	Oligos et substances de bases :				
Pnpp / Substances de bases :	Les préparations à base de Consoude / Reine des près / Achillée				
Carences / Oligos éléments :	Les apports d'oligos éléments avec de L'azote, des algues, des acides aminés, du Bore du Manganèse et du Zinc peuvent être bénéfiques pour floraison/nouaison				
	Adjuvants :				
	Sticman 0,1% ou Heliosol (ou helioterpen) 0,5% ou Djeen : 0,1% ou Oliofox / LE846 1 % (tous homologués AB)				
//! Vérifiez les compatibilités physiques et réglementaires lors de votre choix produit Attention à respecter les grammages ha de matières actives ex Glyphosate 450gr/ha sous la rang					

Le Pyrèvert :

Le pyrèvert est un produit issu d'une substance naturelle qui est homologué contre les différentes cicadelles de la vigne.

[Plus d'informations sur le pyrèvert sur ce document \(lien\)](#)

LISTE DES MESURES ALTERNATIVES ET PROPHYLACTIQUES EN VITICULTURE

Cette liste n'est pas exhaustive. Le choix du matériel végétal peut être un élément à prendre en considération pour limiter la vigueur de la vigne. Mais il ne figure pas dans cette liste car celle-ci se veut applicable à tous les objectifs de rendement.

Mildiou	Drainage du sol	Limiter les flaques réduit les possibilités de formation de foyers primaires
	Enherbement, travail du sol, épamprage	Diminuer le développement d'organes verts à proximité du sol
	Travail du sol (avant risque mildiou élevé)	Détruire les plantules issues des semis de pépins
Oïdium	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassements de végétation pour réduire la durée d'humectation des grappes
	Maîtrise de la fertilisation azotée et enherbement	Réduire la vigueur
Black Rot	Destruction des bois de taille élimination des vieux bois et des baies momifiées	Limiter la source d'inoculum
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassements de végétation pour réduire la durée d'humectation du feuillage

Afin de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires des outils sont à votre disposition :

Il vous est possible d'utiliser des produits de **biocontrôle**, la liste est disponible en cliquant sur le [lien](#).

-Substances de bases / PNPP* : [Les substances de bases en viticulture ITAB](#)

-Soutien nutritionnel : [Les désordres nutritionnels de la vigne \(INRA\)](#)

Quelques résultats d'essais sur des produits alternatifs (Lien IFV)

-Proscrivez les mélanges de produits phytopharmaceutiques dangereux pour les abeilles.

-Les couverts végétaux et les différents enherbements implantés favorisent les auxiliaires, et le développement de nombreuses espèces qui sont bénéfiques à la vigne. [Lien](#)

ype-cos-enr- n°207-21/04/2021

La Chambre d'agriculture du LOT est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Lot. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Élevage et de l'Alimentation
Cahors

Vos interlocuteurs

Pôle environnement et végétal
environnement-vegetal@lot.chambagri.fr - 05 65 23 22 22

Julien BENIER, conseiller viticole
j.benier@lot.chambagri.fr - 06 25 76 26 45

Florence LEOBON, conseillère viticole
f.leobon@lot.chambagri.fr - 06 25 76 26 30



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Lot
Département



Chambre d'agriculture du Lot
430 avenue Jean Jaurès
CS60199
46004 Cahors Cedex 9